

Participez directement aux choix de la municipalité en matière d'investissements publics en proposant des idées, des projets d'intérêt général pour notre village et ses habitants.

Montant et calendrier du budget participatif

Budget d'un montant maximum de 5000 euros

1 - Ouverture de la campagne de dépôt de projets : 1 er juin 2023

2 - Clôture de la campagne de dépôt de projets : 31 juillet 2023

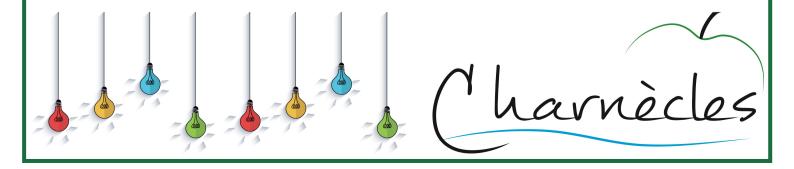
3 - Analyse de recevabilité des projets : août/septembre 2023

4 - Ouverture des votes : 1^{er} octobre 2023

5 - Clôture des votes : 15 décembre 2023

6 - Annonce du projet retenu : janvier 2024

7 - Réalisation du projet retenu : courant 2024



Budget Participatif, troisième édition!

En 2021, la commune lançait son premier budget participatif. Deux fois déjà, vos projets ont été analysés, discutés, puis soumis au vote. Ce sont respectivement les projets de table d'orientation puis de pyramide en filet de corde qui ont emporté vos suffrages.

La table d'orientation est maintenant bien connue des habitants, et des visiteurs ! Et le choix de l'équipement qui sera installé dans l'espace intergénérationnel pour nos jeunes est en cours. Les travaux d'installation sont prévus cet été.

Vous pourrez ainsi découvrir prochainement cet équipement que VOUS avez proposé

et que VOUS avez choisi.

Il est donc temps de lancer la troisième édition!

Budget participatif
Résultat des votes

Table
Bancs
publics

2

273

315

249
points
points
points

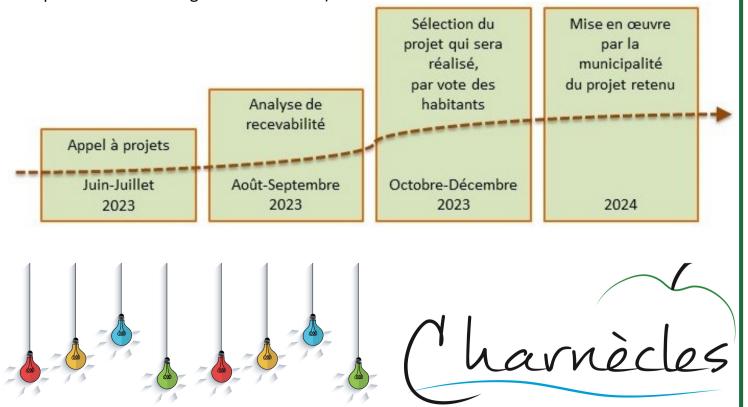


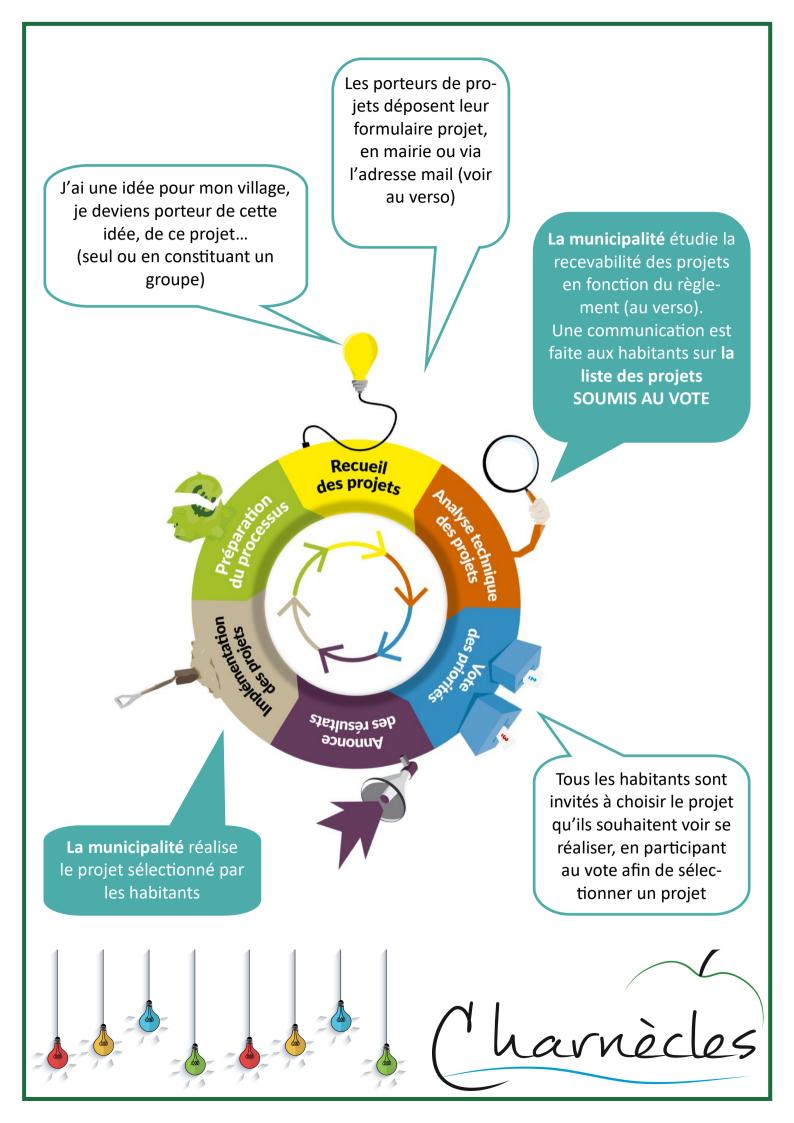


Comment ça marche?

Quel que soit votre âge, vous pouvez, en individuel ou en collectif proposer des projets d'intérêt général, d'un montant maximum de 5000 euros, réalisables sur le territoire de la commune.

Pour être étudiés, vos projets devront être rédigés sur le formulaire ci-joint (aussi disponible en téléchargement sur le site).







Un porteur ne peut proposer qu'un seul projet.

Il présente son projet sur le formulaire prévu à cet effet et s'inscrit en envoyant le document par mail ou en le déposant dans la boite au lettre de la mairie.

L'ensemble des projets sera soumis à une analyse de recevabilité afin de valider la faisabilité.

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- Qu'il soit présenté sur le formulaire dédié
- Qu'il relève des compétences de la municipalité de Charnècles
- Qu'il concerne la vie collective et soit centré sur l'intérêt général
- Qu'il ne nuise pas à l'environnement
- Qu'il se concrétise sous une forme matérielle (budget d'investissement)
- Qu'il soit réalisable en totalité dans le budget alloué
- Que la municipalité n'ait pas déjà un projet similaire programmé ou un projet sur le lieu d'implantation
- Qu'il ne comporte aucune rémunération financière individuelle liée au projet pour le porteur et ne comporte aucun objectif commercial
- Qu'il ne nécessite pas d'acquisition de terrain ou de local
- Qu'il ne génère pas de frais de fonctionnement nouveaux supérieurs à 500 €/an
- Que son objectif premier ou unique ne soit pas la publicité du village de Charnècles

Pourront participer au vote du projet à réaliser les personnes à partir de 12 ans, habitant sur la commune de Charnècles. Ce vote sera possible soit en ligne, soit sur bulletin papier.

Le projet retenu sera mis en œuvre par la municipalité, en collaboration avec le/les porteurs sur l'année 2024.

Les personnes porteuses de projet s'engagent à respecter cette démarche et comprennent l'esprit de fairplay de ce concours dans une dynamique d'intérêt général et de solidarité envers les autres concurrents.

Mairie de Charnècles - 260 chemin de l'église participationcitoyenne@ville-charnecles.fr

